



Comité Social d'Administration Local du 15 décembre 2023 En Formation Spécialisée

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 45. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais et le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert.



Point 1 : Élection du secrétaire de la Formation Spécialisée

Point 2 : DUERP 2023

Point 3 : Travaux Immobiliers et projets à venir

Point 4 : Présentation du bilan télétravail 2022

Point 5 : Présentation du rapport national des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail

Point 6 : Présentation du guide de prévention amiante des bâtiments

Point 7 : Présentation des missions de l'Assistant de service social

Point 8 : Questions diverses



Organisations Syndicales participant à ce C S A L

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local:

- Frédérique Monchy, Titulaire, S I P de Lens
- Yann Plouviez, suppléant, P N C D de Béthune
- Sébastien Duhamel, Expert, P C E d'Arras



Point 1 :

Election du Secrétaire de séance ...

Les organisations syndicales présentes à ce C S A L ont élu M. Gilles Delwaulle de l'UNSA secrétaire de cette séance.



Point 2 :

DUERP 2023 ...

La direction nous a informé que la campagne du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été ouverte le 1er février 2023. Une note en précisant les modalités a été adressée à l'ensemble des responsables de service. Un groupe de travail a été créé dont la composition est ci-dessous :

- L'Inspecteur Santé Sécurité du Travail
- L'Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention
- L'assistant de prévention / service immobilier
- Un représentant de la Div BiL du service immobilier
- Des représentants des organisations syndicales
- Un adjoint gestionnaire d'immeuble et contrôleur dans un SIP

Le groupe de travail s'est réuni le 5 mai 2023. Après analyse par le groupe de travail le document départemental compte 771 lignes définissant l'ensemble des risques courus par les agent(e)s des finances publiques. Les risques les plus reconnus sont définis ci-dessous.

Risques liés à l'activité physique	10,25 %
Risques liés aux déplacements et aux chutes	18,55 %
Risques liés à l'utilisation de véhicules	8,30 %
Travail sur écran	12,97 %
Risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments	8.30 %
Risques psychosociaux	36,60 %

Pour ce qui est du Programme Annuel de Prévention 2023, la direction a défini différents risques importants.

- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés au manque d'hygiène sur le lieu de travail
- Risques liés aux déplacements et aux chutes
- Risques d'incendie, d'explosion et de panique
- Risques liés au phénomènes physiques et aux bâtiments
- Travail sur écran
- Risques psychosociaux
- Risques d'agression

Les signalements repris dans le PAP couvrent en grande partie des observations formulées dans le DUERP. Les signalements de même nature signalés par différents services sur différents sites ne sont repris qu'une fois dans le PAP.

La direction du Pas-de-Calais précise que tous les risques signalés et repris dans le programme annuel de prévention seront pris en compte, et font l'objet d'une réponse. Quand il n'est pas possible de supprimer le risque, des actions correctrices sont systématiquement mises en œuvre afin d'en limiter la portée. La résolution des problèmes est plus aisée en ce qui concerne les besoins de matériels et les travaux. Certains risques ne peuvent pas aboutir à une résolution complète notamment les risques psychosociaux dont les solutions relèvent en majorité d'organisation interne des services, de communication ou de relations.

CFTC 62 tient à féliciter le travail exhaustif de l'Assistant de Prévention sur l'élaboration de ce DUERP.



Point 3 : Travaux Immobiliers

et projets à venir ...

→ Travaux immobiliers en cours

SDIF Arras Montuelle : 3 lots (sol, menuiserie et électricité) pour un budget de 350 .000 € . Tout au long des travaux, des interventions seront nécessaires pour le lot électricité. La fin des travaux et installation du nouveau mobilier sont prévues pour fin janvier 2024 au plus tard.

TOIP En matière de téléphonie sur IP (TOIP) : les sites du CFP de, Lens CH, Béthune, Lillers, Bruay, Saint Pol, Calais, Montreuil, du PNCD et du CC de Lens sont équipés. Jusqu'à fin 2023, des travaux de mises aux normes des câblages devront être réalisés sur Boulogne, Lens, Saint Omer afin de préparer les bascules début 2024.

→ Travaux immobiliers à venir

PNCD : La direction a fait réaliser deux propositions de plans pour l'arrivée du PNCD au CFP de Béthune. Ceux ci ont été présentés aux chefs de services fin septembre afin qu'ils puissent discuter du projet et de ces impacts avec leurs agents et nous remonter leurs remarques. L'objectif est de pouvoir installer le PNCD au 4ème trimestre 2024. Le SIP, le SIE et le SPFE seront impactés.

TOIP : Audits de la DISI pour les sites arrageois, mise aux normes des câblages informatiques et bascules courant 2024. Avant la campagne, devront avoir basculé : Lens, Hénin-Beaumont, Boulogne, Arras-Montuelle et Longuenesse. Installation de bornes Wifi avant la campagne qui devraient faciliter le travail des volitigeurs.

Sécurité : Sécurisation des zones administratives en recentrant l'accueil au rez-de-chaussée des centres de finances et changement des centrales d'alarme/contrôles d'accès.

Accueil : Agencement des halls d'accueil de Béthune, Lens et Boulogne selon les critères du SRP. Installation de bornes WIFI dans nos accueils avant la campagne IR. Les gestionnaires de file d'attente seront également modernisés à Montreuil, Calais, Boulogne et Longuenesse dans le même délai sur les modèles de Lens, Béthune et Arras-Montuelle début 2023.

Paierie départementale : transfert à venir dans le cadre de la Politique immobilière de l'État sur Foch ou CDFP Ludovic Montuelle.



Point 4 : Présentation

du bilan télétravail 2022 ...

La DDFiP 62 nous a informé qu'au 31 décembre 2022, 50.973 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A+ (10,9%), A (23,8%), B (43,4%) et C (21,9%). Au cas particulier, dans notre département , 285 personnes de catégorie A (Inspecteurs, Inspecteur divisionnaire, Inspecteur Principal, et AFIPA), 579 personnes de catégorie B et 300 personnes de catégorie C possédaient un contrat de télétravail (régulier ou ponctuel) au titre de l'année 2022.

Les ISST rappellent que l'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité au travail en évaluant les risques et en respectant les règles d'utilisation des lieux de travail. Cela comprend le maintien des locaux de travail et de leurs annexes propres, hygiéniques et salubres pour assurer la santé des agents. L'entretien régulier des locaux de travail, à l'intérieur et à l'extérieur, contribue ainsi à la sécurité des agents et favorise un environnement de travail agréable pour l'exécution des tâches.

Concernant le registre de sécurité, les ISST lme définissent comme un document capital. Véritable « Carnet de santé du site », la mise en place de ce registre est globalement généralisée. Toutefois, lorsqu'il n'est pas présenté lors d'une visite de l'ISST, ce dernier ne peut conduire sa visite normalement. Cela concerne 19 % des sites inspectés.

La participation active des ISST aux groupes de travail pluridisciplinaires DUERP-PAP apporte un appui technique et méthodologique favorisant une évaluation et une prévention des risques professionnels exhaustive, pertinente et efficace. En cours d'inspection, la majorité des observations relevées par les ISST concernent l'absence d'affichage des modalités d'accès des agents au DUERP (27 observations).

CFTC 62 a demandé à ce que l'ISST soit associé le plus tôt possible dans l'élaboration de tout projet de déménagement création de service afin d'intégrer en priorité dans la réflexion la sécurité des agents et leurs conditions de vie au travail. Demande retenue par la DDFIP.. et ce notamment pour l'arrivée prochaine du PNCD sur le CDFP de Béthune impactant 3 autres services.



Point 6 : Présentation du guide de prévention amiante des bâtiments ...

Concernant ce point de l'ordre du jour, la direction nous a fourni cette fois un document de 102 pages. Celui-là, non plus, n'a pas été lu en 5 minutes ...



Ce guide porte tant sur la gestion courante (surveillance du bâtiment, suivi documentaire du risque) que sur la conduite des travaux. Nourri de retours d'expériences, ce guide illustre les actions à entreprendre, pour faciliter une bonne gestion de la documentation, pour choisir les prestataires et les contrôler, pour préparer et suivre la réalisation de travaux et pour faire face aux incidents. Si l'utilisation de l'amiante est interdite en France depuis le 1er janvier 1997, le risque demeure en raison de la présence de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) dans de nombreux bâtiments construits antérieurement.

Des points de vigilance pour le traitement des risques d'amiante ont été définis :

→ Adopter des solutions homogènes : Afin de faciliter la gestion du risque amiante les solutions de traitement adoptées doivent être les plus homogènes possibles. Ainsi, pour ce qui concerne les sols, la multiplication des modes de traitement alternatifs au retrait (encapsulage, recouvrement, remplacements ponctuels) complexifie à terme le suivi du bâtiment, ce qui peut devenir une source de risque.

→ Assurer une traçabilité et la signalétique : Quelle que soit la solution retenue, notamment en cas d'encapsulage, de recouvrement ou de retrait partiel, une vigilance accrue doit être portée sur la traçabilité. des travaux réalisés (tenue à jour du DTA) et sur la mise en place d'une signalétique amiante adaptée afin de ne pas perdre d'information quant à la présence d'amiante dans le matériau concerné



Les étiquettes : Conformément aux dispositions du guide, les étiquettes à utiliser sont les pictogrammes autocollants habituellement utilisés par les entreprises pour le marquage des déchets amiantés.



La conclusion de ce guide est donnée par Mme Anne Blondy-Touret, Secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Elle explique que la mise en œuvre de son contenu est commune à toutes les administrations financières. Il est d'application stricte pour la gestion courante et les opérations de travaux sur des MCA dans tous les bâtiments domaniaux du ministère. En cas d'occupation d'un bâtiment géré par un tiers, le guide pourra utilement être communiqué, à titre d'information, pour le rappel des obligations définies en matière de prévention des risques liés à la présence d'amiante.

L'ISST a rappelé que le suivi dans le 62 était sur ce point très bien réalisé. Que les matériaux amiantés dégradés ne présentaient pas de risque particulier tant que ces derniers n'étaient pas « travaillés » lors de projet immobilier. CFTC 62 restera bien sur à votre écoute quelle que soit votre interrogation à ce sujet.



Point 7 : Présentation des missions de l'Assistant de service social ...

Le point 7 a été reporté sur un prochain C S A L de 2024 suite la demande des assistantes de service social en l'absence de l'une d'entre elles.



Point 8 : Questions diverses .

Un Groupe de travail se tiendra sur la promotion de l'activité associative sur les sites (dès le 1er trimestre 2024)

Médecin du travail : Arrivée au cours dès février d'un nouveau médecin sur le secteur d'Arras pour remplacer le Docteur Kerache . En complément de son activité dans la Somme, sa quotité de travail sera de 30 %, avec une présence le jeudi et un vendredi sur deux. Si nous ne pouvons que saluer l'arrivée de ce second médecin, CFTC 62 déplore encore et toujours que notre département ne dispose pas de deux médecins du travail. Nous reviendrons sur ce sujet dès que sa prise de fonction nous permettra de savoir si notamment les visites périodiques pourront reprendre sur ce secteur géographique.

Formation des agent(e) de l'Equipe de Renfort Départemental : Un nouvel objectif individuel de formation (Fiscalité des entreprises- CH (hébergés)) afin de s'orienter vers de nouvelles missions.

Demande à l'étude de CFTC 62 pour l'accompagnement par un professionnel de manière périodique lors des exercices incendie sur les grands sites.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.

